

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Suzanne SA par le bureau d'architecture Serge Albertini pour la transformation et l'agrandissement d'un chalet existant avec création de forages géothermiques sur les parcelles n° 4'088 et 3'874, folio n° 132, zone Touristique moyenne densité T3, lieu-dit Plénadzeu à Verbier, coord. 2'584'020/1'104'235 (Projet selon l'art. 23 LF)

M. Thierry et Mme Marilyn Carron par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la construction d'une habitation et le déplacement d'un couvert à chiens sur la parcelle n° 12'512, folio n° 96 (95), zones Résidentielles R3 et Village V1, au Châble, coord. 2'582'400/1'103'270

L'hoirie Maurice et Amélie Rosset par le bureau d'architecture Christophe Corthay pour la construction d'une habitation familiale avec création de forages géothermiques sur la parcelle n° 2'717, folio n° 8, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit Le Sonalon à Verbier, coord. 2'583'295/1'106'280

M. Zdenek Bakala par le bureau d'architecture G Comina SA pour l'ajout d'une buanderie au rez inférieur d'une habitation existante sur la parcelle n° 4'814, folio n° 13, zone Touristique moyenne densité T3, lieu-dit Les Esserts à Verbier, coord. 2'584'515/1'105'930

M. Philippe Bruchez pour la transformation d'un chalet avec pose de panneaux solaires sur la parcelle n° 15'368, folio n° 14, Hors zone à bâtir, lieu-dit Les Rives à Verbier, coord. 2'583'215/1'104'685

M. Raphaël Baillifard pour la construction d'une habitation sur la parcelle n° 10'351, folio n° 103, zone Résidentielle R3, à Versegères, coord. 2'583'990/1'101'740

Mme Maud Baillifard pour la construction d'une habitation sur la parcelle n° 10'640, folio n° 105 (101), zone Résidentielle R3, à Versegères, coord. 2'584'120/1'101'410

M. Christian Maret par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la construction d'une maison mitoyenne avec création de forages géothermiques sur la parcelle n° 18'395, folio n° 45, zone Résidentielle R3, lieu-dit Probé à Montagnier, coord. 2'583'170/1'102'910

MM. Paul et Boris Marchet par le bureau d'architecture G Comina SA pour la construction de 4 chalets sur les parcelles n° 10'314 et 10'316, folio n° 100, zone Résidentielle R3, lieu-dit Procharrat à Versegères, coord. 2'583'960/1'101'640

M. Emmanuel Troillet par le bureau d'architecture G Comina SA pour la construction d'une habitation sur la parcelle n° 10'936, folio n° 108, zone Résidentielle R3, lieu-dit Reude à Champsec, coord. 2'585'025/1'100'580

PPE de l'immeuble "Oscar" par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la construction d'un parking couvert sur la parcelle n° 3'116, folio n° 141, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit La Cot à Verbier, coord. 2'583'910/1'106'405 (Projet en dérogation à l'art. 97 RCCZ)

La Commune de Bagnes par le bureau Gecal SA pour la création de forages géothermiques sur les parcelles n° 13'100 et 13'104, folio n° 45, zone de Constructions et d'installations publiques, lieu-dit St-Marc au Châble, coord. 2'583'140/1'102'700

M. Noël Philp par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour l'agrandissement d'un balcon sur la parcelle n° 1'956, folio n° 5, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit Les Creux à Verbier, coord. 2'583'300/1'105'800

M. Ami Masson et Mme Gilberte Bruchez par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la construction d'une maison mitoyenne sur les parcelles n° 17'059 et 17'072, folio n° 32, zone Résidentielle R3, au Cotterg, coord. 2'582'222/1'103'755

Mme Claudia Filliez par le bureau d'architecture G Comina SA pour la construction d'une habitation sur la parcelle n° 10'784, folio n° 105, zone Résidentielle R3, lieu-dit Les Places d'en Bas aux Places, coord. 2'585'420/1'107'035

M. Gérard Torello par le bureau d'architecture Alp' Architecture Sàrl pour la construction d'une villa individuelle sur la parcelle no 12'876, folio no 98, zone Résidentielle R3, au Châble, coord. 2'582'280/1'102'870

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.